



No de résolution
ou annotation

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT ST-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE BURY**

SÉANCE ORDINAIRE du Conseil municipal de Bury, tenue le **lundi, 7 novembre 2016, à 19 h 30** au Centre communautaire Manège Militaire à laquelle sont présents les conseillers et conseillères Daniel Fréchette, Marilyn Matheson, Steve Nadeau, Martin Jones, Delmar Fisher et Alain Villemure, tous membres dudit Conseil ayant dûment été convoqué et formant quorum sous la présidence du maire Walter Dougherty selon les dispositions du Code Municipal.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Karen Blouin, est présente.

1. Ouverture de la séance ordinaire

Vérification du quorum, mot de bienvenue, il est 19 h 30.

2. Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson
APPUYÉ PAR le conseiller Alain Villemure

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 7 novembre 2016 en ajoutant l'item 8.12.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour du 7 novembre 2016
3. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 3 octobre et la séance extraordinaire du 24 octobre 2016
4. 1^{ère} période de questions du public (questions générales)
5. Dépôt de la correspondance du mois
6. Rapport du maire sur la situation financière de la municipalité
7. Rapports des comités
 - 7.1 Administration
 - 7.2 Sécurité publique
 - 7.3 Travaux publics et Environnement
 - 7.4 Urbanisme et Développement
 - 7.5 Loisir, sport et culture
8. Affaires nouvelles
 - 8.1 Liste des comptes du mois
 - 8.2 L'adhésion de la municipalité de Nantes au regroupement pour les bateaux de déphosphatation
 - 8.3 Poste d'inspecteur en bâtiment et aux services techniques
 - 8.4 Formations opérateur d'autopompe
 - 8.5 Offre de service pour réparations des bornes d'incendie
 - 8.6 Offre de service pour la conformité des règlements d'urbanisme
 - 8.7 Contribution financière à la Société d'Histoire de Bury
 - 8.8 Contribution financière à la Cité-école LSL pour l'album des finissants 2016-2017
 - 8.9 Contribution financière à JEVI Estrie
 - 8.10 Auscultation de la conduite d'égout sanitaire, rue McIver
 - 8.11 Demande auprès de la CPTAQ pour l'agrandissement d'une gravière-sablère
10. 2^{ième} période de questions du public (sujets à l'ordre du jour)
11. Varia et affaires nouvelles

2016-11-143



No de résolution
ou annotation

12. Information des membres du Conseil
13. Levée de l'assemblée

Prochaine séance ordinaire

Lundi, le 5 décembre, 2016, à 19 h 30, au Centre Communautaire Manège Militaire sis au 563, rue Main, à Bury.

3. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 3 octobre et la séance extraordinaire du 24 octobre 2016.

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 3 octobre 2016 en retirant les items 9.2 et 9.3

2016-11-144

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson
APPUYÉ PAR le conseiller Delmar Fisher,

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 3 octobre 2016.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

3.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 octobre 2016

2016-11-145

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson
APPUYÉ PAR le conseiller Delmar Fisher,

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 octobre 2016.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

4. 1^{ère} période de questions du public (questions générales)

Un citoyen s'est présenté avec des questions concernant :

- Quel est l'avenir du golf?
- Quel est le lien entre les services d'Aquatech et l'inspecteur,
- Pourquoi est-ce que le montant de revenus des redevances des carrières et sablières est-il en baisse comparé aux années passées?
- Pourquoi la Route 255 n'a pas été nivelée avant l'hiver?

5. Dépôt de la correspondance du mois

Rien à signaler.

6. Rapport du maire

Le maire fait rapport sur la situation financière de la municipalité et de ses activités locales et régionales (MRC).

7. Rapports des comités

- 7.1 Administration
- 7.2 Sécurité publique
- 7.3 Travaux publics et Environnement
- 7.4 Urbanisme et développement
- 7.5 Loisir, sport et culture

8. Affaires nouvelles

8.1 Liste des comptes du mois

2016-11-146

CONSIDÉRANT QUE le directeur général, en vertu du règlement 403-2008 sur la délégation des compétences et les règles de contrôle et de suivi budgétaire, doit préparer et déposer périodiquement au Conseil, lors d'une séance ordinaire, un rapport des dépenses qu'il a autorisé ;



No de résolution
ou annotation

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Villemure,
APPUYÉ PAR le conseiller Steve Nadeau

ET RÉSOLU QUE le Conseil municipal accepte l'inclusion des dépenses autorisées à la liste des comptes du mois avec mention de réduire la facture de l'item 49 d'un montant de 546.13 \$, de retirer les items # 31 au montant de 200.54 \$ et l'item # 56 au montant de 347.50\$ et approuve donc le paiement des factures correspondantes totalisant une somme de **149 579.86 \$**

QUE le rapport soit classé sous le numéro 10-2016 et considéré comme faisant partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

8.2 L'adhésion de la municipalité de Nantes au regroupement pour les bateaux de déphosphatation

2016-11-147

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Nantes a besoin de bateaux pour effectuer l'épandage d'alun ou de sulfate ferreux dans leurs étangs non-aérés ;

CONSIDÉRANT QUE les 6 municipalités de Bury, Canton de Potton, La Patrie, Martinville, Stornoway et Saint-Romain, puisqu'elles ont chacune un tel système d'étangs, possèdent déjà deux bateaux et une expertise de fonctionnement ;

CONSIDÉRANT QUE les représentants de ces municipalités, lors de leur réunion annuelle tenue le 27 octobre 2016, ont estimé que 1 000 \$ serait une somme équitable pour acheter une part de ces équipements et expertise ;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Daniel Fréchette,
APPUYÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal de Bury accepte que la municipalité de Nantes se joigne au regroupement pour la propriété des bateaux pour la déphosphatation ;

QUE le conseil approuve la somme de 1 000 \$ en coût d'adhésion;

QUE le conseil autorise le maire et la directrice générale à signer l'entente pour et au nom de la municipalité de Bury.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

8.3 Poste d'inspecteur en bâtiment et aux services techniques

2016-11-148

ATTENDU QUE le poste d'inspecteur en bâtiment est vacant depuis le 30 juin et que deux concours ont été lancés pour le combler conformément à l'article 15 de la convention collective;

ATTENDU QUE des entrevues ont été menées par un comité de sélection suite à la réception de curriculum vitae,

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Jones,
APPUYÉ PAR le conseiller Alain Villemure,



No de résolution
ou annotation

ET RÉSOLU DE PROCÉDER à l'embauche de Monsieur Erick Dupuis comme inspecteur en bâtiment et aux services techniques.

QUE l'échelle de traitement salariale de la classe d'emploi applicable soit le niveau I de l'annexe « A » de la convention collective;

QUE les conditions de travail soient celles prévues dans la convention collective en vigueur avec le Syndicat des travailleuses et des travailleurs de la Municipalité de Bury – CSN.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

8.4 Formation opérateur d'autopompe

Attendu que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

Attendu que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

Attendu qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

Attendu que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

Attendu que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

Attendu que la municipalité de Bury désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

Attendu que la municipalité de Bury prévoit la formation de 5 pompiers pour le programme Opérateur d'autopompe au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

Attendu que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC du Haut-Saint-François en conformité avec l'article 6 du Programme.

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,
APPUYÉ PAR le conseiller Alain Villemure,

ET RÉSOLU de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC du Haut-Saint-François.

ADOPTÉ UNANIMEMENT



2016-11-150

8.5 Offre de service pour réparations des bornes d'incendie

ATTENDU QUE l'inspection des bornes incendie, dans le cadre de la Loi sur la Sécurité incendie a été effectuée en octobre 2016;

ATTENDU QUE suite à cette inspection, des bornes d'incendie doivent être restaurées afin de remédier aux anomalies rencontrées ;

ATTENDU QU'une estimation des coûts de restauration de certaines bornes a été présentée par l'entreprise *Stelem* ;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,
APPUYÉ PAR le conseiller Steve Nadeau,

ET RÉSOLU d'autoriser l'entreprise *Stelem* à procéder à la restauration des bornes incendie au coût de 1 925 \$, taxes en sus.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

2016-11-151

8.6 Offre de service pour la conformité des règlements d'urbanisme

ATTENDU QUE la municipalité est en processus de révision de ses règlements d'urbanisme;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une offre de la MRC du Haut-Saint-François pour offrir une assistance pour assurer la conformité entre le plan d'urbanisme et les règlements d'urbanisme de la municipalité et le schéma d'aménagement et de développement;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Jones,
APPUYÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,

ET RÉSOLU d'accepter l'offre de la MRC du Haut-Saint-François pour un montant estimé de 2 400 \$ pour corriger et intégrer les éléments manquants au plan d'urbanisme et aux règlements d'urbanismes afin d'assurer la conformité avec le schéma d'aménagement.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

2016-11-152

8.7 Contribution financière à la Société d'Histoire de Bury

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Jones,
APPUYÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,

ET RÉSOLU d'autoriser un montant de 135 \$ comme contribution à la Société d'histoire relativement au financement de différentes activités d'ici la fin de l'année 2016.

M. Villemure se retire en raison d'un conflit d'intérêt.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

2016-11-153

8.8 Contribution financière à la Cité-école LSL pour l'album des finissants 2016-2017

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Villemure,
APPUYÉ PAR le conseiller Steve Nadeau,



No de résolution
ou annotation

ET RÉSOLU d'autoriser une contribution de 50 \$ à la Cité-école Louis-Saint-Laurent en guise de commandite pour le financement de l'album des finissants 2016-2017 et ce, conditionnel à l'adoption du budget 2017.

QUE le paiement soit versé en 2017.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

8.9 Contribution financière à JEVI Estrie

2016-11-154

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Jones,
APPUYÉ PAR le conseiller Alain Villemure,

Et RÉSOLU Que la Municipalité de Bury autorise le versement d'une subvention de 50 \$ au Centre de prévention du suicide-JEVI Estrie.

QUE ce montant soit conditionnel à l'adoption du budget 2017 et versé en 2017.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

8.10 Auscultation de la conduite d'égout sanitaire, rue Mclver

2016-11-155

ATTENDU QU'il est prévu en 2017 de procéder avec des travaux de reconstruction d'un tronçon de la conduite d'eau potable sur la rue Mclver ;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une offre de service pour effectuer l'inspection télévisée d'un segment de la conduite d'égout sur la rue Mclver;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Villemure,
APPUYÉ PAR le conseiller Delmar Fisher,

ET RÉSOLU d'autoriser *Le Groupe ADE* à procéder à l'inspection télévisée de la conduite d'égout sanitaire sur une section de la rue Mclver pour évaluer l'état de la conduite pour un montant approximatif de 5 000 \$, taxes en sus.

QUE le coût des travaux soient payées à même le programme de la Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ).

ADOPTÉ UNANIMEMENT

8.11 Demande auprès de la CPTAQ pour l'agrandissement d'une gravière-sablière

2016-11-156

ATTENDU QUE la demande de Jocelyn Ménard – Transport-Excavation déposée à la municipalité de Bury le 17 octobre 2016 pour la présentation d'une demande d'autorisation auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) visant l'exploitation d'une gravière dans la zone agricole permanente;

ATTENDU QUE la CPTAQ requiert une résolution du Conseil municipal pour procéder à l'examen de la demande;

ATTENDU QUE la demande est conforme au règlement de zonage municipal #339-2008 afin d'y effectuer des activités d'extraction;

ATTENDU QUE la gravière se situe dans une zone à prédominance forestière (zone F-52 (Forêt));



No de résolution
ou annotation

ATTENDU QUE l'exploitation de la gravière n'aura pas de conséquence sur les lots voisins à des fins d'agriculture,

ATTENDU QU'il n'y a aucun établissement de production animale qui pourrait être affecté par une autorisation de la Commission;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Steve Nadeau,
APPUYÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,

ET RÉSOLU QUE la municipalité certifie que la demande est conforme aux règlements municipaux et recommande à la Commission de protection du Territoire Agricole du Québec (CPTAQ) d'accepter ladite demande et ce pour les motifs évoqués dans le présent préambule.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

8.12 Autorisation de paiement pour la camionnette Chevrolet Silverado 1500, année 2017

2016-11-157

ATTENDU QUE suite à l'appel d'offre pour une camionnette neuve pour les travaux publics une commande a été placée;

ATTENDU QUE la livraison de la camionnette est prévu le 15 novembre 2016;

ATTENDU QUE le paiement doit être fait dans les 3 jours de la livraison et suite à l'inspection du véhicule;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Delmar Fisher,
APPUYÉ PAR le conseiller Daniel Fréchette,

Et RÉSOLU Que la Municipalité de Bury autorise le paiement de la camionnette de marque Chevrolet Silverado 1500 année 2017.

QUE le montant de 38 425,43 \$ taxes nettes soit payé à même le fonds de roulement.

QUE le remboursement sera étalé sur 10 ans en raison de 3 842,54 \$ par année à compter de 2017.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

9. Législation

10. 2^e période de questions du public (Sujets à l'ordre du jour)

Un citoyen s'est présenté au conseil avec des questions concernant :

- Items 3 à 10, 31, 47 et 91,
- Quels sont les avantages résultant de la construction de la dalle pour la patinoire?
- Est-ce que les lignes de couleur sur la patinoire seront peinturées ou est-ce déjà inclus dans le projet actuel?

11. Varia et affaires nouvelles

Sans objet

12. Information des membres du Conseil



13. Levée de l'assemblée

La conseillère Marilyn Matheson propose la levée de l'assemblée, il est 20 h 25.

La prochaine séance ordinaire du Conseil se tiendra lundi, le 5 décembre 2016, à 19 h 30, au centre communautaire Manège Militaire sis au 563, rue Main, à Bury.

Certificat de crédits suffisants:

Je, soussignée, Karen Blouin, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par la présente que des crédits suffisants sont disponibles pour les sommes à payer dans les résolutions suivantes: 2016-11-146, 2016-11-150, 2016-11-151, 2016-11-152, 2016-11-153, 2016-11-154, 2016-11-155 et 2016-11-157.

Signé ce 8 novembre, 2016

Karen Blouin, Directrice générale et secrétaire-trésorière

Walter Dougherty, Maire